



Exonhit Therapeutics S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

AUDIT ET DIAGNOSTIC
14, rue Clapeyron
75008 Paris
S.A.R.L. au capital de € 182.938

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Exonhit Therapeutics S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Exonhit Therapeutics S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les principes, règles et méthodes comptables relatifs aux principales hypothèses et aux méthodes utilisées par votre société et décrites dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique 2.1 « Règles générales d'établissement et de présentation des comptes » concernent notamment la probabilité de remboursement des obligations convertibles. Nous avons apprécié le bien-fondé des données et les hypothèses utilisées par le groupe pour réaliser ces évaluations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Les principes, règles et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique 2.5 « Produits d'exploitation ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

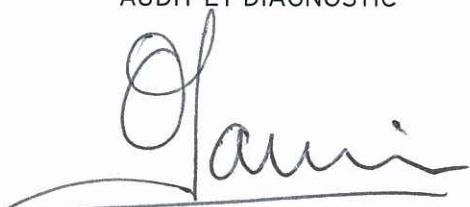
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 15 mars 2011

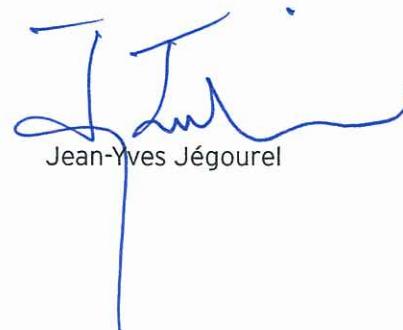
Les Commissaires aux Comptes

AUDIT ET DIAGNOSTIC



Olivier Maurin

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Yves Jégourel

EXONHIT THERAPEUTICS SA

BILAN CONSOLIDE (montants en milliers d'euro)

ACTIF	note	31 décembre 2010		31 décembre 2009		note	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
Immobilisations incorporelles, nettes	5	142		187	Capital social		533		524	
Immobilisations corporelles, nettes	6	1 282		1 784	Prime d'émission		95 432		94 230	
Autres actifs à long terme	7	347		336	Réserves et résultats consolidés	(77 801)	(70 522)		(70 522)	
					Autres	1 027	756		756	
Total actif à long terme		1 772		2 307						
Stocks	8	195		172	Provision pour risques et charges		1 534		344	
Créances clients et comptes rattachés (nets)	9	1 173		1 106			1 534		344	
Subventions à recevoir		-								
Autres créances à court terme	10	2 515		2 718	Dettes de crédit-bail, part à plus d'un an		15		81	
Valeurs mobilières de placement	11	20 445		28 142	Produits constatés d'avance à long terme		20		119	
Tresorerie et équivalents de trésorerie	11	5 162		2 103	Total dettes à long terme		15		200	
					Dettes financières, part à moins d'un an		16		107	
					Dettes de crédit-bail, part à moins d'un an		15		66	
					Fournisseurs et comptes rattachés		18		904	
					Dettes fiscales et sociales		19		1 736	
					Produits constatés d'avance à court terme		20		1 185	
					Total dettes à court terme					
Total actif à court terme		29 490		34 242						
TOTAL ACTIF		31 261		36 549	TOTAL PASSIF					
							3 999		4 024	
										36 549
							31 261			

EXONHIT THERAPEUTICS SA

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
 (montants en milliers d'euro sauf nombre d'actions et données par action)

	Exercice clos le 31 décembre 2010 12 mois	Exercice clos le 31 décembre 2009 12 mois
Produits de Recherche et Développement	8 077	4 844
Autres produits	94	48
Subventions de Recherche et Développement	247	-
Total des produits	8 418	4 892
Dépenses de Recherche et Développement	(8 480)	(8 984)
Frais marketing et commerciaux	(1 334)	(1 239)
Frais généraux et administratifs	(5 578)	(4 329)
Total dépenses opérationnelles	(15 392)	(14 552)
Résultat opérationnel	(6 974)	(9 659)
Charges financières	(2 230)	(277)
Produits financiers	271	690
Gain (perte) de change (net)	(144)	(70)
Résultat avant impôts	(9 077)	(9 317)
Produits (charges) d'impôts	1 329	1 616
Résultat net	(7 748)	(7 701)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	33 082 489	28 135 020
Résultat net de base par action	(0,23)	(0,27)
Résultat net par action (dilué)	(0,23)	(0,27)

EXONHIT THERAPEUTICS SA

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
 (Montants en milliers d'euro, sauf nombre d'actions et données par action)

	Capital	Nombre d'actions	Montant	Prime d'émission	Réserves consolidées	Autres	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2007		26 670 034	426	70 392	(53 424)	671	18 066
Augmentation de capital							0
Emission de nouveaux BSA							0
Exercice de BSA		65 516	1	188			189
Exercice des options de souscriptions d'actions		25 000	0	94			94
Frais d'opérations financières				(23)			(23)
Attribution d'actions gratuites		117 400	2	(2)			0
Résultat de la période				(8 925)			(8 925)
Variation des écarts de conversion						338	338
Au 31 décembre 2008		26 877 950	430	70 649	(62 351)	1 010	9 739
Augmentation de capital		4 161 075	67	15 537			15 604
Emission de nouveaux BSA		414 384	7	1 444			0
Exercice de BSA		227 450	4	817			1 450
Exercice des options de souscriptions d'actions		1 076 923	17	6 983			821
Conversion d'Obligations Convertibles				(1 201)			7 000
Frais d'opérations financières				0			(1 201)
Attribution d'actions gratuites		20 500	0				0
Autres - Titres de l'entreprise consolidante						(143)	(143)
Résultat de la période				(7 701)			(7 701)
Actions propres						0	0
Variation des écarts de conversion						(112)	(112)
Au 31 décembre 2009		32 778 282	524	94 230	(70 052)	756	25 458
Augmentation de capital		463 097	7	1 424			1 431
Emission de nouveaux BSA							0
Exercice de BSA							0
Exercice des options de souscriptions d'actions		12 075	0	15			15
Conversion d'Obligations Convertibles				(236)			0
Frais d'opérations financières				(1)			(236)
Attribution d'actions gratuites		63 300	1			(115)	0
Autres - Titres de l'entreprise consolidante						(7 748)	(115)
Résultat de la période							(7 748)
Actions propres						0	0
Variation des écarts de conversion						387	387
Au 31 décembre 2010		33 316 754	533	95 432	(77 801)	1 027	19 191

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEES
 (montants en milliers d'euro)

	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	(7 748)	(7 701)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements des immobilisations corporelles	577	633
Amortissements des immobilisations incorporelles	130	126
Dotations aux provisions pour clients douteux	93	45
Abandon de créance Anvar (Oséo)	-	(774)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(64)	(99)
Dotations aux provisions pour risques (Primes de Remboursement des Obligations OC)	1 254	-
Intérêts sur emprunt convertible	-	36
Transfert des immobilisations incorp. en cours (frais BSA)	-	292
Autres	30	-
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	(16)	1
Créances clients	(154)	(96)
Crédit d'impôt recherche	287	1 887
Autres créances à court terme	(81)	(88)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(410)	(762)
Dettes fiscales et sociales	343	(41)
Autres dettes à court terme	-	
Produits constatés d'avance à court terme	75	(39)
Produits constatés d'avance à long terme	(119)	(125)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(5 803)	(6 706)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(220)	(343)
Cessions d'immobilisations	84	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(135)	(343)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital (nette des frais)	1 238	23 532
Emission d'emprunts		
Remboursement d'emprunt et dettes de crédit-bail	(129)	(7 199)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 109	16 333
Augmentation (diminution) des disponibilités et valeurs mobilières de placement	(4 829)	9 284
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	191	(89)
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à l'ouverture	30 245	21 050
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à la clôture	25 607	30 245

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

	SOMMAIRE	PAGE
1. NATURE DE L'ACTIVITE		2
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES		3
3. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT		8
4. ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010		10
5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		11
6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12
7. AUTRES ACTIFS A LONG TERME		13
8. STOCKS		13
9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		13
10. AUTRES CREANCES A COURT TERME		13
11. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT, TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		14
12. CAPITAL SOCIAL		14
13. FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILES		16
14. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE		17
15. ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL		18
16. DETTES FINANCIERES, PART A MOINS D'UN AN		18
17. INSTRUMENTS FINANCIERS		19
18. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		19
19. DETTES FISCALES ET SOCIALES		20
20. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		20
21. INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE		20
22. EFFECTIFS		21
23. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		21
24. IMPOTS SUR LES SOCIETES		22
25. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES		23
26. TRANSACTIONS REALISEES AVEC DES PARTIES LIEES		23
27. DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION		24
28. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN		24
29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE		25

1. NATURE DE L'ACTIVITE

ExonHit Therapeutics est une société de découverte et de développement de produits diagnostiques et thérapeutiques, développant son propre portefeuille dans le domaine des maladies neurodégénératives et le cancer, et travaillant en partenariat avec de grands groupes industriels et des centres hospitalo-universitaires.

La Société a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, ExonHit Therapeutics SA est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris (code ISIN : FR0004054427).

Présentation du moteur de découverte :

La Société a mis au point des technologies propriétaires permettant d'exploiter l'épissage alternatif de l'ARN, un processus biologique complexe, qui joue un rôle reconnu dans les maladies. Cette expertise a permis à la Société de construire une plateforme de découverte de diagnostics innovants et de nouveaux médicaments.

L'épissage alternatif de l'ARN est un processus biologique naturel essentiel grâce auquel un seul gène peut donner naissance à plusieurs protéines. Des anomalies de l'épissage alternatif de l'ARN peuvent conduire à la production de différentes versions de protéines qui peuvent entraîner, ou contribuer, au développement de différentes maladies.

La Société a développé un procédé et des outils uniques utilisant une biopuce appelée SpliceArray™ qui permet d'identifier ces anomalies sur l'ensemble du génome humain. Elle les a intégré dans une plateforme de découverte qui, combinée à son savoir-faire pour identifier les séquences d'événements moléculaires et cellulaires associées aux maladies et difficilement détectables au moyen d'autres technologies, permet de sélectionner de nouvelles cibles thérapeutiques et de nouvelles signatures diagnostiques.

Des brevets portant à la fois sur la plateforme de découverte et ses applications sont déjà accordés aux Etats-Unis et en Europe. Ces brevets couvrent non seulement la mise au point et la conception d'outils de recherche, notamment des puces à ADN, mais aussi leurs applications dans des domaines aussi fondamentaux que les diagnostics, les traitements médicamenteux personnalisés ou la détection d'effets indésirables.

Présentation du portefeuille de produits :

La Société exploite sa propriété intellectuelle dans deux domaines clés d'application : le diagnostic et le thérapeutique.

Cette exploitation est réalisée, d'une part, en menant ses propres développements dans le domaine des maladies neurodégénératives et des cancers et, d'autre part, dans le cadre d'accords de collaboration de services avec des laboratoires pharmaceutiques et des instituts de recherche comme bioMérieux, Allergan et l'Institut Gustave Roussy.

Dans le domaine diagnostique, ExonHit Therapeutics a présenté en octobre 2009 les résultats cliniques du groupe de validation « patients atteints de la maladie d'Alzheimer contre sujets sains » pour le test sanguin AclarusDx™. Ce test permettra de distinguer les patients souffrant de la maladie

d'Alzheimer des individus sains. La mise sur le marché de ce diagnostic clinique se fera après avoir obtenus le marquage CE en Europe et l'enregistrement « Diagnostic in vitro » aux Etats-Unis. Pour l'Europe, cette commercialisation passera également par la mise en œuvre d'un accord avec un laboratoire centralisé. La Société a en outre mis en place une structure de développement conformément aux standards réglementaires en Europe et aux Etats-Unis pour lancer des produits uniquement destinés à des travaux de recherche (*research use only*). La Société a mis sur le marché son premier produit diagnostique destiné à des travaux de recherche dans le cadre de la maladie d'Alzheimer fin 2009, la commercialisation en tant que diagnostic in vitro (IVD) en Europe étant attendue pour 2011.

Dans le domaine thérapeutique, la Société développe son propre portefeuille de médicaments pour les proposer en licence aux sociétés pharmaceutiques. La Société a complété en 2009 un essai clinique de Phase IIA pour son candidat-médicament phare dans le traitement de maladie d'Alzheimer, l'EHT 0202. Ce dernier présente une bonne sécurité d'emploi, est globalement bien toléré chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, et pourrait potentiellement en améliorer la cognition. La Société cherche maintenant des partenaires industriels ou financiers pouvant assurer la suite du développement clinique et la commercialisation de ce produit sous licence. En parallèle, une licence sur le produit le plus avancé issu de la collaboration avec Allergan a été cédée à Bristol Myer Squibb (BMS) en 2010. BMS devrait assurer désormais le développement de ce produit en commençant par un essai clinique de phase II dans le domaine des douleurs neuropathiques, et la Société pourrait recevoir des paiements d'étapes liés au succès de ce développement, ainsi que des redevances lors de la commercialisation.

Enfin, la Société dispose en propre et en partenariat d'autres candidats produits à des stades plus précoce à la fois dans les domaines diagnostique et thérapeutique.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes consolidés sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 99-02) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, indépendance des exercices, permanence des méthodes). La Société dispose des fonds propres suffisants pour poursuivre son développement au cours des douze prochains mois. La Société présente dans son bilan au 31 décembre 2010 des disponibilités et valeurs mobilières de placement d'un montant total de 25,6 millions d'euros (cf Note 11) investis en FCP monétaires à valeur liquidative quotidienne et faible volatilité et comptes à terme auprès de la Société Générale, de la BNP Paribas, et de la Banque Populaire, en France.

D'autre part, la Société a émis en novembre 2006 pour 13,5 millions d'euros d'obligations convertibles à maturité novembre 2011 (cf Note 13). En 2009, 1.076.923 des 2.080.335 obligations convertibles ont été converties en actions. La dette représentée par ces obligations convertibles a été ramenée à 6,5 millions d'euros. En application du principe de prudence, ces obligations arrivant à maturité en novembre 2011, la direction de la Société a décidé d'enregistrer une provision pour prime de remboursement dans les comptes pour tenir compte du risque de non conversion des obligations. Le montant est de K€ 1 254 et correspond à la différence entre la valeur de remboursement de 7,75 € et le prix d'émission de 6,50 € multiplié par le nombre d'obligations à rembourser (1.003.412).

Ces principes comptables requièrent de la part de la Direction la détermination de certaines estimations et hypothèses pouvant avoir une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers. Les réalisations sont susceptibles de différer de ces estimations initiales.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.2. Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la Société et de sa filiale détenue à 100% aux Etats-Unis, ExxonHit Therapeutics Inc. Les soldes et opérations réciproques entre sociétés du groupe ont été éliminés.

2.3. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante:

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture,
- le compte de résultat est converti au taux moyen de la période,

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « Autres » des capitaux propres consolidés.

2.4. Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont constatés en résultat de la période.

En ce qui concerne les pertes de change latentes liées à la conversion des créances à long terme entre ExxonHit Therapeutics S.A. et sa filiale américaine, une diminution des pertes de change latentes a été comptabilisée en écart de conversion dans les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010 pour un montant de K€ 391. Au 31 décembre 2009, il avait été constaté une provision de K€ 272, le règlement de ces dettes n'étant pas susceptible de survenir dans un avenir prévisible au 31 décembre 2010.

2.5. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la Société incluent des produits de recherche et développement, des produits liés aux ventes de services et des subventions reçues d'organismes publics.

Les produits de recherche et développement sont principalement issus de contrats de recherche signés entre la Société et des partenaires stratégiques pharmaceutiques ou diagnostiques. L'objet et la durée des contrats sont variables. Ces contrats peuvent couvrir des étapes différentes de processus de recherche et développement d'un médicament ou d'un diagnostic. Certains contrats sont concentrés sur un stade particulier du processus de recherche et développement, comme la toxicologie, alors que d'autres couvrent tout le processus de recherche et développement des produits diagnostiques ou thérapeutiques. Selon ces contrats, la Société reçoit en général les différents types de paiements suivants :

- *un montant non remboursable reçu à la signature du contrat* : ce montant est immédiatement enregistré en chiffre d'affaires dès lors que sa recouvrabilité est assurée et à condition qu'aucune obligation future ne subsiste à la charge du Groupe, qu'il n'existe pas de condition de validation préalable par le cocontractant, et qu'il n'existe pas d'autre obligation future au titre d'un contrat connexe. Dans le cas contraire, ce montant est enregistré en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat ;
- *des paiements de recherche et développement* : ces montants sont en général reçus trimestriellement. Soit ils sont liés au nombre de personnes dédiées par la Société au programme de recherche, soit ils représentent un montant forfaitaire. Dans le premier cas, à partir du moment où le nombre de personnes dédiées correspond à celui stipulé dans le contrat, le montant est reconnu en chiffre d'affaires linéairement sur la période de développement correspondante. Dans le deuxième cas, il est en général appliqué un taux de marge estimé sur la totalité de la prestation, et le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de l'avancement des travaux ;
- *des paiements non remboursables liés au franchissement des étapes clés des programmes de recherche et développement* : ces montants sont enregistrés en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat dès qu'ils sont définitivement acquis lorsqu'il existe une obligation de performance et que la juste valeur associée à chaque sous-phase du programme de recherche et développement ne peut pas être démontrée. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en chiffre d'affaires à la date de franchissement de l'étape clé.

Les ventes de service SpliceArray sont reconnues lorsque la prestation a été réalisée.

Les paiements reçus avant que les critères de comptabilisation en chiffre d'affaires ne soient remplis sont inscrits au bilan en produits constatés d'avance.

La Société inclut dans les produits les subventions reçues d'organismes publics au fur et à mesure de leur octroi. Lorsque ces subventions sont assorties de conditions particulières, leur comptabilisation en produit d'exploitation reste subordonnée à la réalisation de ces conditions. Les recettes issues de ces subventions et s'inscrivant dans le cadre de programme de recherche à long terme sont enregistrées en produits selon la méthode du pourcentage d'avancement, à défaut de phases prédéfinies ou d'exigences techniques particulières. Une fois les conditions remplies ou les étapes du projet franchies, ces subventions sont définitivement acquises à la Société.

2.6. *Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant*

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et de charges d'amortissement d'immobilisation sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. Lorsqu'il n'a pu être utilisé pour compenser un impôt dû, le crédit d'impôt fait l'objet d'un remboursement dans la quatrième année suivant sa constatation. À compter de l'exercice 2008, le crédit d'impôt recherche est uniquement fonction du volume des frais de recherche et développement. De plus, l'état offre la possibilité de demander le remboursement anticipé de ces crédits. Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé en produits d'impôts au titre de l'exercice 2010 s'élève à K€ 1 329 contre K€ 1 616 au titre de l'exercice 2009.

2.7. *Immobilisations incorporelles*

Elles sont composées :

- des coûts d'étude et de réalisation de biopuces (Design fees), amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans,
- de logiciels, amortis selon le mode linéaire sur des durées variant de 1 à 3 ans,
- de licences, de brevets acquis et de marques, amortis selon le mode linéaire sur des durées respectives de 3 ans et 5 ans.

Les brevets et les technologies acquises à travers des accords de licence sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie, soit au travers de projets de développement réalisés en interne, soit au travers de la gestion de son portefeuille de brevets. Les brevets acquis et les accords de licences sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, généralement soit de trois ou cinq ans. Les coûts internes engagés pour développer des brevets comprennent essentiellement des honoraires juridiques. Ces coûts sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, en général supérieure à cinq ans.

Lors de l'arrêté des comptes, la Société reconside systématiquement la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles. S'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur, la Société réalise un test de dépréciation, et calcule la juste valeur de l'actif selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la juste valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, la Société comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immobilisation incorporelle et sa juste valeur. Aucune dépréciation exceptionnelle n'a été constatée aux 31 décembre 2010 et 2009.

Les coûts fixes d'étude et de réalisation des biopuces basées sur la technologie Affymetrix (*Design Fees*) sont inscrits à l'actif du bilan et sont amortis de manière linéaire sur une durée de vie estimée de 3 ans. Si la commercialisation d'une de ces puces venait à être abandonnée, ces coûts seraient alors sortis des immobilisations incorporelles et amortis de manière exceptionnelle.

Des cessions d'immobilisations ont été effectuées au cours de l'exercice 2010 comprenant principalement des mises au rebut de matériels informatiques pour 52 K€.

2.8. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient, constitué de la valeur d'acquisition et des frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilité des biens, selon les modalités suivantes :

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Agencements et installations générales	Linéaire	10 ans
Équipement de laboratoire	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à la Société les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec en contrepartie l'inscription d'une dette financière. Ils sont amortis sur la durée de vie du bien lorsque le contrat est assorti d'une option

d'achat ou sur la durée résiduelle du contrat. La dotation aux amortissements correspondante est comprise dans les charges d'amortissement.

Une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles est enregistrée lorsqu'il apparaît que leurs valeurs nettes comptables deviennent, de façon irréversible, supérieures aux flux futurs de trésorerie actualisés dégagés par leur exploitation. Aucune provision n'a été comptabilisée aux 31 décembre 2010 et 2009.

2.9. Crédances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients.

2.10. Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.11. Provisions pour risques et charges et engagements de retraite

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC (cf note 14).

2.12. Risque de crédit et risque de concentration

La Société opère dans un segment unique, la recherche génétique en vue de développements commerciaux futurs.

Au cours de l'exercice 2010, la Société a généré un chiffre d'affaires total de K€ 8 171. La part du chiffre d'affaires réalisée avec Allergan dans le cadre des accords de Recherche et Développement s'est élevée à K€ 4 582 soit environ 54% du chiffre d'affaires total.

Au cours du premier trimestre 2010, ExonHit a annoncé la signature d'un accord de licence entre Allergan et Bristol-Myers Squibb (BMS) pour EHT/AGN 0001. ExonHit a donc reçu d'Allergan un versement exceptionnel de 4 millions de dollars (K€ 2.986) correspondant à une partie du paiement initial reçu de BMS par Allergan dans le cadre de la cession de licence (cf note 4.a).

Au cours de l'exercice 2009, la Société a généré un chiffre d'affaires total de K€ 4 892. La part du chiffre d'affaires réalisée avec Allergan s'est élevée à K€ 4 171 soit environ 85% du chiffre d'affaires total.

2.13. *Impôts différés*

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés sur la base des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs, en retenant le taux d'imposition en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables à la date de renversement des différences. Les impôts différés actifs nets apprécieront par juridiction fiscale sont provisionnés lorsque leur recouvrabilité est incertaine.

2.14. *Résultat net par action*

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période. Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

2.15. *Options et bons de souscription d'actions*

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

2.16. *Droit individuel à la formation (DIF)*

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucune provision. Une mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de salariés.

3. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

1) Partenariat avec Allergan

Le 20 décembre 2002, la Société a signé un accord de collaboration avec la société Allergan Sales L.L.C. (« Allergan »), une filiale d'Allergan, Inc., société pharmaceutique américaine cotée au *New York Stock Exchange*. La collaboration de la Société avec Allergan porte sur le développement de nouveaux médicaments dans les domaines de l'ophtalmologie, de la douleur et des maladies neurodégénératives. En rémunération des efforts de recherche réalisés par la Société dans le cadre de cette collaboration, Allergan effectue des paiements annuels de recherche et développement. Ces paiements sont ajustés à la hausse chaque année en fonction de la progression de l'indice PPIPP (*Producer Price Index for Pharmaceutical Preparation*) publié par le *U.S. Department of Labor, Bureau of Labor statistics*. La Société peut également recevoir des paiements d'Allergan liés au franchissement d'étapes clés du programme. Outre ces paiements, la Société recevra des redevances sur les ventes de produits issus de cette collaboration. La Société a également des options de co-développement et co-commercialisation dans des domaines thérapeutiques qui sont en dehors des secteurs stratégiques clés d'Allergan. En cas d'exercice de ces options, ExonHit Therapeutics recevra une part des profits sur tous les médicaments commercialisés faisant l'objet des options exercées.

Dans un premier temps, les demandes de brevets sur les cibles et sur les méthodes d'utilisation de ces cibles issues de la collaboration sont la propriété de la Société qui garde le droit de prendre toutes les décisions de protection de propriété industrielle en consultation avec le comité scientifique en charge de superviser et de gérer cette collaboration. Cependant, sur certaines cibles sélectionnées, les demandes de brevets feront l'objet d'une propriété conjointe entre Allergan et ExonHit Therapeutics. Allergan possédera des droits exclusifs mondiaux sur les composés développés dans les domaines de l'ophtalmologie et de la douleur. La Société dispose d'une option pour exercer les droits de co-développement et de co-commercialisation des composés issus de la collaboration dans le champ d'applications autres que la douleur, l'ophtalmologie et les maladies neurodégénératives. Ces droits de co-développement et de co-commercialisation des composés issus de la collaboration cessent en cas de non-respect des clauses contractuelles.

Cette collaboration avait initialement une durée de cinq ans. Allergan et la Société ont conclu le 14 mars 2005 un avenant en vertu duquel l'accord de collaboration a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en décembre 2007. Un nouvel avenant a été signé en juillet 2006 prolongeant la collaboration jusqu'en décembre 2009. En décembre 2007, ces deux avenants ont été regroupés dans un nouveau contrat qui en outre procurait à Allergan une option pour renouveler cette collaboration pour deux années supplémentaires jusqu'à décembre 2011, option qui a été exercée par Allergan en 2008. Dans le même temps, un accord de conseil a été signé en mars 2008 avec les fondateurs de la Société qui continuent à soutenir l'effort de recherche.

Les paiements de R&D effectués par Allergan à ExonHit dans le cadre de l'avenant de décembre 2007 ont été augmentés et certains autres termes du contrat ont été revus. Ce nouvel amendement a conduit à changer l'estimation de la linéarisation des revenus afin de les étaler jusqu'en décembre 2011.

2) Partenariat avec bioMérieux

ExonHit Therapeutics a choisi de nouer des partenariats avec des sociétés leaders dans le domaine du diagnostic pour pouvoir tirer profit du développement de ce marché, en se basant sur son savoir-faire et sa position de propriété industrielle.

Après un premier accord de recherche conclu en 2000, la Société a signé le 1^{er} janvier 2003 un accord de recherche et développement avec la société bioMérieux. Cet accord portait initialement uniquement sur le cancer du sein et a été renouvelé en 2005 pour une durée de 6 ans. Le domaine du contrat de recherche avec bioMérieux couvre désormais tous les diagnostics sanguins et tissulaires dans le domaine des cancers, incluant, outre le cancer du sein, celui du colon et de la prostate.

En rémunération des efforts de recherche réalisés par la Société dans le cadre de cette collaboration, bioMérieux effectue des paiements de recherche et développement par projet diagnostic. La Société peut également recevoir des paiements de bioMérieux liés au franchissement d'étapes clés pour chaque projet. Outre ces paiements, la Société recevra des redevances sur les ventes réalisées dans le cadre d'une option de licence commerciale exclusive et mondiale d'utilisation et d'exploitation des résultats de la collaboration.

Les revenus issus de cette collaboration avaient été initialement comptabilisés dans le cadre d'un accord multi-projets attribuant la même valeur à chacun des projets initiés. La signature d'un avenant rendant les 2 derniers projets optionnels, la politique de reconnaissance des revenus a été modifiée. Ce changement est effectué de manière prospective car il s'agit d'un changement d'estimation. Ainsi, le revenu issu du projet en cours (cancer de la prostate) sera reconnu sur la durée résiduelle des travaux à réaliser par ExonHit pour un montant moindre que les revenus initialement reconnus sur le projet précédent (cancer du colon). Cette reconnaissance des revenus n'a aucun impact sur les paiements reçus. Les délais supplémentaires nécessaires pour la finalisation du projet ont conduit à changer

l'estimation de la linéarisation des revenus, les travaux ayant été interrompus en cours d'année en attendant une décision formelle sur le protocole de l'étude pour le dépistage du cancer de la prostate.

4. ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010

a) Revenus provenant d'un accord de licence (Allergan / Bristol-Myers Squibb Company)

Le 3 mars 2010 la société a annoncé la signature par Allergan, Inc. et Bristol-Myers Squibb Company d'un accord de licence exclusive mondiale portant sur le développement et la commercialisation d'EHT/AGN 0001 (AGN-209323), le composé le plus avancé de la collaboration d'ExonHit avec Allergan. L'accord entre Allergan et Bristol-Myers Squibb comprend aussi la cession des droits pour EHT/AGN 0002 et ses autres composés associés. BMS a payé à Allergan \$40 million à la signature du contrat de licence concernant ce produit. Conformément au contrat avec Allergan, ExxonHit a reçu de cette dernière 10% de ce montant, soit \$ 4 million (K€ 2.986).

b) Augmentation de capital

Le 15 juin 2010, la Société a émis 463 097 actions nouvelles au prix de souscription de 3,09 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de personne dénommée, soit un montant total levé de € 1,4 million. Cette émission a été réalisée dans le cadre du dispositif fiscal dit « Loi TEPA » (loi N°2007-1223 du 21 août 2007).

c) Le projet d'acquisition de la société RedPath Integrated Pathology

Le 26 avril 2010, la Société et les actionnaires de RedPath Integrated Pathology Inc. (RedPath) ont signé un accord de fusion par lequel la Société s'engageait à racheter, sous réserve de l'approbation de ses propres actionnaires, tous les actifs de RedPath. La transaction portait sur un montant total de \$32 million, \$22,5 million étant payé immédiatement à la clôture, le reste étant payé au cours des années 2012 et 2013 en fonction d'objectifs de chiffre d'affaires. Le premier paiement devait être effectué en espèces pour \$12,5 million et en actions pour \$10 million. Le 26 avril, la Société a également consenti à RedPath un prêt relais pour un montant de \$1 million (K€ 752).

Afin d'approuver l'émission des titres nécessaires au paiement de \$10 million en actions, les actionnaires de la société ont été convoqués en assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2010.

Le 16 juin 2010, RedPath a appris que l'organisme régional en charge de l'Assurance Maladie américaine Medicare, Highmark, remettait en cause la couverture et le remboursement de son test. RedPath avait jusqu'au 9 juillet pour remettre à Highmark un dossier en démontrant l'utilité médicale et en justifiant le bénéfice pour les patients.

Le 20 septembre 2010, Highmark annonçait sa décision de rembourser uniquement le test PathFinderTG® pour l'indication cancer du pancréas, ce remboursement étant conditionné à la constitution par RedPath d'une base de données regroupant les résultats des tests de première intention effectués sur les patients couverts par Medicare, et à la transmission à Highmark de ces données à interval régulier. Highmark précisait également que tout autre indication thérapeutique du PathFinderTG® ne ferait plus l'objet d'une prise en charge systématique, le remboursement ne

pouvant intervenir que lorsque RedPath aurait soumis à Highmark les résultats d'essais cliniques justifiant l'utilité médicale du test dans ces nouvelles indications.

Le 25 octobre 2010, la société a annoncé la résiliation de l'accord de fusion relatif à l'acquisition de RedPath. A la suite de la décision de Highmark de restreindre le remboursement de la gamme de tests PathFinderTG® au test du cancer du pancréas uniquement, les deux sociétés ne sont pas parvenues à un accord sur de nouvelles conditions financières d'acquisition.

Au 31 décembre 2010, le prêt relais enregistré au cours de l'exercice en créance à court terme ainsi que les intérêts à recevoir ont été comptabilisés en perte financière (741 K€ selon le cours du dollar au 25 octobre 2010). Par ailleurs, les dépenses relatives à cette acquisition, en particulier les frais administratifs et juridiques, comptabilisés en autres créances à court terme, ont été transférés dans les comptes de charge correspondants (1 108 K€).

d) Renouvellement du contrat LFB Partners

Le contrat de consultant avec la société LFB Partners, créée par les fondateurs de la société, a fait l'objet d'un amendement en mars 2010. Celui-ci prévoit des honoraires de K€ 700 pour la période s'achevant le 20 décembre 2011, dont le premier paiement de K€ 400 a été effectué au premier semestre 2010. Au cours des deux années précédentes, la société avait versé à LFB Partners un montant de K€ 400 par an au titre de ce contrat ainsi qu'une prime de K€ 300 lors du renouvellement du contrat de collaboration avec Allergan.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	CTA	31/12/2010
Logiciels, licences, brevets	1 092	95		25	1 212
Immobilisations incorporelles en cours	25	4	25		4
TOTAL VALEUR BRUTE	1 118	99	25	25	1 216

AMORTISSEMENTS	31/12/2009	Dotations	Reprises	CTA	31/12/2010
Logiciels, licences, brevets	930	130		14	1 074
TOTAL AMORTISSEMENTS	930	130		14	1 074

TOTAL VALEUR NETTE	187	142
---------------------------	------------	------------

(CTA : variation de change)

Les charges d'amortissement se sont élevées à respectivement K€ 130 et K€ 137 pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009, et sont principalement présentées sur la ligne Dépenses de Recherche et Développement au compte de résultats.

En 2010, les acquisitions correspondent principalement à des logiciels.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2010 correspondent à des licences de logiciels qui seront exploitées en 2011.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles (valeur brute et amortissements) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	CTA	31/12/2010
Equipements de laboratoire	3 588	24		49	3 661
Installations et agencements	3 104			84	3 188
Matériel de bureau et informatique	845	65	(59)	14	865
Immobilisations en cours		4			4
TOTAL VALEUR BRUTE	7 537	93	(59)	147	7 718
<hr/>					
AMORTISSEMENTS	31/12/2009	Dotations	Reprises	CTA	31/12/2010
Equipements de laboratoire	2 955	255		38	3 248
Installations et agencements	2 113	284		56	2 453
Matériel de bureau et informatique	686	97	(58)	10	735
TOTAL AMORTISSEMENTS	5 754	636	(58)	104	6 436
<hr/>					
TOTAL VALEUR NETTE	1 784				1 282

(CTA : variation de change)

Pour les exercices clos au 31 décembre 2010 et 2009, les dotations aux amortissements s'élèvent respectivement à K€ 512 et K€ 521, et sont principalement présentées sur la ligne Dépenses de Recherche et Développement au compte de résultats. Le montant des dotations relatives au crédit-bail s'élève à K€ 125 pour les années 2010 et 2009.

Au 31 décembre 2010, la valeur brute des biens financés par contrats de crédit-bail s'élève à K€ 2.195. Au 31 décembre 2010, les amortissements cumulés correspondants s'élèvent à K€ 2.110.

7. AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Les autres actifs à long terme correspondent essentiellement aux dépôts de garantie et comprennent notamment une lettre de crédit donnée par ExonHit Inc en garantie de ses loyers immobiliers à hauteur de K€ 180 au 31 décembre 2010.

8. STOCKS

Les stocks sont composés de différents modèles de biopuces pour un montant de K€ 195.

9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance inférieure à un an. Au 31 décembre 2010, elles s'élèvent à K€ 1.173, étant constituées principalement de créances vis-à-vis de la société Allergan (K€ 1.143).

10. AUTRES CREANCES A COURT TERME

Les autres créances à court terme comprennent:

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances de TVA.....	510	563
Crédit d'impôt recherche.....	1 329	1 616
Charges constatées d'avance.....	538	174
Fournisseurs, acomptes versés.....	46	180
Produits à recevoir (dégrèvement de TP).....	91	184
Total autres créances à court terme.....	2 515	2 718

La Loi de Finances Rectificative pour 2008 a instauré un remboursement accéléré des Crédits Impôts Recherche antérieurs à 2009. Cette mesure a été reconduite pour les années 2009 et 2010. Ce crédit est donc inscrit en autres créances à court terme.

L'augmentation des charges constatées d'avance est essentiellement due au renouvellement du contrat de LFB Partners (K€ 50), à l'avis d'échéance des loyers de janvier 2011 des locaux pour K€ 113, et d'un contrat de service Affymetrix pour 2011 réglé fin 2010 pour K€ 27.

Les Fournisseurs, acomptes versés comprenaient en 2009 des frais d'acquisition de société pour K€ 110. Ces dépenses ont été transférées en charges en 2010.

Les produits à recevoir incluaient principalement en 2009 les dégrèvements de Taxe Professionnelle demandés au titre des exercices 2008 et 2009. La Société a perçu sur l'exercice un montant de K€ 79 au titre du dégrèvement 2008.

11. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT, TRESORERIE, ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre	
	2010	2009
Valeurs mobilières de placement.....	20.445	28.142
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	5.162	2.103
Total des disponibilités et valeurs mobilières de placement	25.607	30.245

Au 31 décembre 2010, les valeurs mobilières de placement étaient principalement composées de :

- SICAV de trésorerie pour un montant de K€ 1.203
- comptes à terme non bloqués pour un montant de K€ 19.242

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élèvent à K€ 13 contre K€ 540 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Notre trésorerie n'est investie que dans des fonds de haute qualité dont la liquidité est raisonnablement garantie. Il n'y a aucun risque identifié à ce jour.

Compte tenu de nos activités, une partie de la trésorerie est constituée de dollars américains.

12. CAPITAL SOCIAL

12.1. Capital social actuel

Au 31 décembre 2010, le capital social de la société mère est composé de 33 316 754 actions d'une valeur nominale de 0,016 €, toutes de même catégorie, dont 538 472 nouvelles actions émises au cours de l'exercice 2010.

Au cours de l'exercice 2010, 538 472 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 63 300 actions résultant de l'acquisition et l'émission d'action attribuées gratuitement,
- 12 075 actions résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions,
- 463 097 actions résultant de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital (loi « TEPA »).

Le 15 juin 2010, la Société a émis 463 097 actions nouvelles au prix de souscription de 3,09 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, soit un montant total levé de K€ 1.431 (dont K€ 7 de valeur nominale et K€ 1.424 de prime d'émission).

12.2. Capital potentiel

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises à la suite de la conversion des obligations convertibles en actions (1 003 412), de la levée des options de souscription d'actions attribuées (928 584) et de l'acquisition des actions gratuites non encore acquises (146 525), soit 2 078 521 actions, représentant environ 6,24 % du capital de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

Obligations convertibles en actions

Voir 13. « FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILES »

Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2010, la Société a octroyé des options de souscription d'actions dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires. A cette date, les options de souscription d'actions en circulation attribuées et non annulées donnent droit à la souscription de 928 584 actions de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'options de souscription d'actions mis en place par la Société :

Libellé du plan	Date de l'octroi	prix exercice du plan (€)	délai fiscal	date échéance du plan	nombre options attribuées initialement	nombre options radiées	nombre options exercées	solde options	nombre d'options non encore acquises	nombre d'options exerçables
Plan 1998	27/01/99	0,016	27/01/04	27/01/09	238 000	-109 000	-129 000	0	0	0
Plan 2000	09/05/00	1,25	09/05/04	09/05/10	441 000	-84 000	-357 000	0	0	0
Plan 2000	08/01/01	4,3	08/01/05	08/01/11	60 000	-6 000	-3 500	50 500	0	50 500
Plan 2000	29/03/01	4,3	29/03/05	29/03/11	189 000	-39 000	-57 650	92 350	0	92 350
Plan 2000	05/03/02	3,75	05/03/06	05/03/12	308 900	-34 967	-172 200	101 733	0	101 733
Plan 2000	09/07/02	3,75	09/07/06	09/07/12	54 900	-6 600	-42 300	6 000	0	6 000
Plan 2001	03/12/02	3,75	03/12/06	03/12/12	77 000	0	-42 500	34 500	0	34 500
Plan 2001	31/03/03	3,75	31/03/07	31/03/13	201 300	-48 700	-70 160	82 440	0	82 440
Plan 2001	05/12/03	3,75	05/12/07	05/12/13	13 000	0	-800	12 200	0	12 200
Plan 2001	31/03/04	3,75	31/03/08	31/03/14	252 392	-108 199	-46 690	97 503	0	97 503
Plan 2005	17/11/05	2,89	17/11/09	17/11/15	21 000	0	0	21 000	0	21 000
Plan 2005	09/03/06	6,11	09/03/10	09/03/16	5 298	-1 200	0	4 098	0	4 098
Plan 2005	09/01/07	7,73	09/01/11	09/01/17	15 000	0	0	15 000	0	15 000
Plan 2005	02/03/07	7,58	02/03/11	02/03/17	51 792	-5 112	0	46 680	0	46 680
Plan 2005	22/06/07	8,7	22/06/11	22/06/17	12 000	-12 000	0	0	0	0
Plan 2005	13/12/07	5,04	13/12/11	13/12/17	12 000	0	0	12 000	4 000	8 000
Plan 2005	18/03/08	3,15	18/03/12	19/03/18	80 100	-21 000	0	59 100	19 711	39 389
Plan 2005	19/05/08	4,87	19/05/12	20/05/18	2 790	-210	0	2 580	874	1 706
Plan 2008	03/07/08	4,87	04/07/12	05/07/18	60 000	0	0	60 000	20 004	39 996
Plan 2009	01/04/09	2,60	01/04/13	02/04/19	79 900	-20 000	0	59 900	39 941	19 959
Plan 2010	22/02/10	3,22	22/02/14	23/02/20	35 000	0	0	35 000	35 000	0
Plan 2010	18/03/10	3,34	18/03/14	19/03/20	105 000	0	0	105 000	105 000	0
Plan 2010	14/05/10	3,10	14/05/14	14/05/20	31 000	0	0	31 000	31 000	0
					2 346 372	-495 988	-921 800	928 584	255 530	673 054

Actions gratuites

Dans le cadre des autorisations votées par les actionnaires, le Directoire de la Société a attribué gratuitement un nombre total de 900 775 actions.

Conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter de leur date d'attribution et la période de conservation est également de deux ans à compter de l'attribution définitive. Les attributions d'actions gratuites d'actions sont le cas échéant conditionnées à l'atteinte d'objectifs individuels définis dans les critères d'acquisition pour chaque bénéficiaire.

Compte tenu de la réalisation des critères d'acquisition, le nombre total d'actions définitivement acquises à l'issue de la période de deux ans est de 427 600. 146 525 actions non encore acquises sont

EXONHIT THERAPEUTICS S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2010
 Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

susceptibles d'être émises et 326 650 ont été annulées, les critères d'acquisition n'ayant pas été atteints.

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'actions gratuites mis en place par la Société au 31 décembre 2010 :

date de l'assemblée ayant autorisé	date d'attribution	date d'acquisition	date de cesserabilité	nombre de droits attribués	nombre de droits annulés	solde de droits	nombre d'actions acquises
09/09/05	17/11/05	19/11/07	17/11/09	240 000	13 600	0	226 400
09/09/05	09/03/06	10/03/08	09/03/10	176 900	82 500	0	94 400
09/09/05	18/12/06	18/12/08	18/12/10	123 000	100 000	0	23 000
09/09/05	02/03/07	02/03/09	02/03/11	32 300	16 800	0	15 500
09/09/05	22/06/07	22/06/09	22/06/11	13 000	11 000	0	2 000
09/09/05	13/12/07	14/12/09	13/12/11	3 000	0	0	3 000
09/09/05	18/03/08	18/03/10	18/03/12	110 500	77 500	0	33 000
09/09/05	19/05/08	19/05/10	19/05/12	13 950	3 650	0	10 300
23/05/08	04/07/08	04/07/10	04/07/12	40 000	20 000	0	20 000
23/05/08	01/04/09	01/04/11	01/04/13	36 525	1 600	34 925	0
23/05/08	22/02/10	22/02/12	22/02/14	30 000	0	30 000	0
23/05/08	18/03/10	18/03/12	18/03/14	81 600	0	81 600	0
				900 775	326 650	146 525	427 600

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été mis en place le 19 mai 2009 avec la société Natixis Securities pour un montant total de K€ 400. K€ 200 ont été versés sur le compte le 19 mai 2009. Les actions rachetées sont comptabilisées en diminution des capitaux propres. La trésorerie disponible est comptabilisée en immobilisations financières.

Au 31 décembre 2010, le compte de liquidité comprend 60 055 titres ExxonHit et K€ 84 de trésorerie disponible.

13. FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILÉS

Le 8 novembre 2006, le Directoire a procédé à l'émission de 2 080 335 Obligations convertibles en actions. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa n° 06-378 en date du 24 octobre 2006 de l'Autorité des marchés financiers.

Les principales caractéristiques des Obligations convertibles en actions sont les suivantes :

- Valeur nominale et prix d'émission : 6,50 euros.
- Parité de conversion : la conversion d'une Obligation convertible donne droit à une action nouvelle (sauf ajustement des parités de conversion prévu au contrat).
- Intérêt annuel : 3,50% l'an.
- Durée : 5 ans, soit jusqu'au 8 novembre 2011.
- Amortissement normal : les Obligations convertibles seront amorties en totalité le 8 novembre 2011 par remboursement au prix de 7,75 euros par Obligation convertible, soit 119,23% du prix d'émission.
- Amortissement anticipé : la Société pourra à son seul gré demander le remboursement anticipé des Obligations convertibles à un prix de remboursement anticipé tel que défini au contrat d'émission (i) à tout moment entre le 8 novembre 2009 et le 8 novembre 2011 si le produit du

ratio d'attribution d'actions en vigueur et de la moyenne arithmétique des cours cotés de l'action ExonHit Therapeutics, telle que définie au contrat d'émission, excède 120% du prix de remboursement anticipé ou (ii) si la totalité des Obligations convertibles en circulation est inférieure à 10% du nombre des Obligations convertibles émises.

Au 31 décembre 2009, 1 076 923 Obligations ont été converties en autant d'actions nouvelles. Cette conversion s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 17 et de la prime d'émission de K€ 6.983. Dans le même temps, la dette représentée par les obligations convertibles a été ramenée à K€ 6.522. La conversion de la totalité des 1 003 412 obligations encore en circulation donnerait lieu à l'émission de 1 003 412 actions de la Société.

Cet emprunt est classé au passif du bilan en Fonds non remboursables et assimilés. Les intérêts dus au 31 décembre 2010 s'élèvent à K€ 107 tout comme au 31 décembre 2009.

Le solde des obligations arrivant à maturité en novembre 2011, la direction de la Société a jugé opportun et prudent d'enregistrer une provision pour prime de remboursement de K€ 1 254 (différence entre la valeur de remboursement de 7,75 € et le prix d'émission de 6,50 € multiplié par le nombre d'actions 1.003.412) (cf Note 12) afin de tenir compte du risque de non conversion des obligations.

14. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les mouvements ayant affecté la provision pour risques et charges sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Réf.	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Dotation de l'exercice 2010	Reprise de l'exercice 2010 (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde au 31 décembre 2010
- Provision pour retraite	(a)	156	38			194
- Autre provision pour risques (Prime emprunt)	(b)		1 254			1 254
- Autre provision pour risques (loyers Brunel)	(c)	142		(142)		0
- Provision pour charges	(d)	46			(46)	0
- Provision pour litiges sociaux	(e)	0	85			85
Total des provisions		344	1 377	(142)	(46)	1 534

Impact (net des charges encourues) :

Résultat d'exploitation		123	(142)	(46)	
Résultat financier		1 254			

(a) Conformément aux dispositions de la loi française, la Société verse des contributions à des organismes au titre des engagements de retraite de ses salariés en France. La législation française prévoit également le versement aux salariés d'une indemnité de départ en retraite déterminée en fonction d'un nombre d'années de service et de la rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Une dotation aux provisions de K€ 38 a donc été comptabilisée au 31 décembre 2010.

(b) L'emprunt sous forme d'obligations convertibles de M€ 6,5 arrivant à maturité en novembre 2011, la prime de remboursement d'un montant est de K€ 1 254 a été comptabilisée conformément au principe de prudence en provision pour risque à caractère financier pour tenir compte du risque de non conversion des obligations (cf Note 13).

(c) Une provision pour risques de K€ 296 avait été constituée en 2008 sur la base du principe de prudence pour couvrir la totalité des coûts résultant de l'interruption du bail des bureaux de Paris 17^{ème}. Cette provision a été reprise dans son intégralité, la fin du bail étant fixée à fin novembre 2010. Le montant de la reprise de l'exercice 2010 s'élève à K€ 142 correspondant à onze mois de loyers.

(d) Une provision pour charges de K€ 46 avait été constituée en 2008 pour effectuer des travaux de remise en état des bureaux de Paris 17^e. Les locaux, après avoir été sous-loués, ont été rendus fin 2010 en bon état par conséquent cette provision a été reprise cette année.

(e) La Société a un litige prud'homal en cours avec un de ses anciens employés. Elle a pris la décision de provisionner le montant généralement versé dans le cas d'une condamnation.

ExonHit Therapeutics Inc propose un plan 401(k) aux salariés américains. Les salariés ont la possibilité de participer à ce plan après trois mois d'ancienneté. Les participants peuvent verser jusqu'à 12 % de leur rémunération annuelle dans la limite d'un montant annuel maximal fixé par l'Internal Revenue Service. Pour l'exercice 2010, ce plafond a été fixé à KUSD 16,5. L'abondement de la société est limité à KUSD 4,4 par an et par personne : la contribution de la société est de 100% pour les trois premiers % versés par le salarié, puis de 50% pour les deux % suivants. L'abondement net versé au plan par la filiale américaine s'élève à KUSD 51 et KUSD 59 au cours des exercices 2010 et 2009 respectivement.

15. ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Les redevances minimales futures au titre des contrats de crédit-bail capitalisés au 31 décembre 2010 de chaque année s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010
2011	61
2012 et au delà	15
Total des redevances minimales intérêts compris...	76
<i>Dont : intérêts 2011.....</i>	<i>3</i>
<i>intérêts 2012 et au-delà.....</i>	<i>0</i>

16. DETTES FINANCIERES, PART A MOINS D'UN AN

(en milliers d'euros)	31 décembre	
	2010	2009
Avances remboursables.....	-	-
Emprunts bancaires	-	-
Intérêts sur emprunt d'obligations convertibles (a).....	107	107
Total	107	107
Dont part à court terme	107	107
Part à long terme.....	0	0

L'intégralité des dettes financières est libellée en euros.

Les échéances des paiements de la dette financière sont comme suit :

(en milliers d'euros)	
2011.....	107
TOTAL	107

(a) 1.076.923 des 2.080.335 obligations convertibles émises le 8 novembre 2006 à maturité novembre 2011 ont été converties en actions. Cette conversion s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 17 et de la prime d'émission de K€ 6 983. Au premier trimestre 2009, la dette représentée par les obligations convertibles a été ramenée à K€ 6 522 (1.003.412 de 6,50 euros de nominal) contre K€ 13 522 au 31 décembre 2008. Ce niveau est resté inchangé au 31 décembre 2010. Cet emprunt est classé au passif du bilan en Fonds non remboursables et assimilés (cf note 13). Les intérêts s'élèvent à K€ 34 au 31 décembre 2010. A cela s'ajoute K€ 73 d'intérêts non encore prélevés par l'organisme bancaire en charge du paiement aux détenteurs d'obligations sur l'exercice. L'organisme devrait régulariser cette situation au cours de l'exercice 2011.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des instruments financiers tels que les disponibilités et équivalents de disponibilités, les créances clients, les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les autres créances et la part à moins d'un an des dettes à long terme et des obligations de crédit-bail n'ont pas donné lieu à des provisions conformément au paragraphe 2.10 des principes comptables.

Au 31 décembre 2010, il n'y a plus de dettes financières à long terme. La valeur de marché de la dette à long terme avait été estimée en utilisant la valeur actualisée des cash-flows futurs pour les instruments non cotés en utilisant les taux accordés à la Société pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

18. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre	
	2010	2009
Fournisseurs.....	548	785
Fournisseurs, Factures non Parvenues (FNP)..... (dépenses de sous-traitance R&D, honoraires...)	356	517
Fournisseurs d'immobilisations.....	-	-
Fournisseurs d'immobilisations, FNP.....	-	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés.....	904	1.302

Le poste Fournisseurs, Factures non parvenues comprenait en 2009 des dépenses de recrutement pour K€ 74, et des dépenses de sous-traitance pour K€ 114 contre K€ 66 sur 2010.

19. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre	
	2010	2009
Personnel, rémunération dues et congés payés.....	398	398
Primes.....	596	563
Organismes sociaux.....	438	323
Dettes fiscales.....	305	90
Dettes fiscales et sociales.....	1.736	1.375

Les dettes fiscales comprennent essentiellement la TVA sur article 259B du CGI (K€ 177) provenant principalement de refacturations de la filiale américaine (cette TVA fait l'objet d'une auto-liquidation et impacte donc aussi l'actif du bilan au poste « autres créances à court terme » (cf Note 10)).

20. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux travaux de recherche et développement facturés aux sociétés Allergan et bioMérieux avant le 31 décembre 2010 et devant être réalisés au cours des exercices 2011. Dans le cadre de la collaboration avec Allergan, ces produits constatés d'avance sont composés du montant des facturations émises pour les travaux du trimestre à échoir, ainsi que de l'avance réalisée par Allergan lors de la signature des avenants n°1 et n°2 au contrat de collaboration datés de mars 2005 et juin 2006 respectivement, et dont la durée d'étalement a été prolongée jusqu'en décembre 2011, lors de la signature d'un troisième avenant au contrat modifié (cf Note 3).

Le contrat de collaboration avec Allergan arrivant à son terme fin 2011, il n'y a pas de part à long terme au 31 décembre 2010.

A court terme, le montant de ces produits constatés d'avance s'élève à K€ 1 185 au 31 décembre 2010 par rapport à K€ 1 111 au 31 décembre 2009. La part de ce montant relative à la collaboration avec Allergan s'élève à K€ 1 132, dont K€ 119 au titre des avances, contre K€ 1 099 au 31 décembre 2009.

21. INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE

La Société et sa filiale opèrent dans un seul secteur d'activité, les activités de recherche et développement dans le domaine de la génétique.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du total des actifs par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 :

EXONHIT THERAPEUTICS S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2010
 Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010				
	France	Europe	Autre	U.S.A.	Total
Produits de recherche et développement.....	244	-	-	7.927	8.171
Subventions R&D.....				247	247
Perte d'exploitation.....	(4.147)			(2.828)	(6.974)
Total des actifs.....	28.172			3.089	31.261

La filiale américaine a reçu deux subventions du Gouvernement fédéral américain pour un montant K\$ 327 soit K€ 247 (subventions accordées à AclarusDx™ dans la maladie d'Alzheimer et au programme EHT 107 en oncologie).

Le tableau ci-dessous présente l'analyse du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du total des actifs par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009				
	France	Europe	Autre	U.S.A.	Total
Produits de recherche et développement.....	237	203	-	4.452	4.892
Perte d'exploitation.....	(6.362)			(3.297)	(9.659)
Total des actifs.....	33.532			3.017	36.549

La ventilation du chiffre d'affaires a été effectuée en fonction de la localisation géographique des clients.

22. EFFECTIFS

L'effectif moyen de la Société sur les exercices 2010 et 2009 s'élève à 64 et 65 personnes respectivement. La Société employait au 31 décembre 2010, 68 personnes dont 14 dans sa filiale américaine ExonHit Therapeutics Inc.

Pour les exercices 2010 et 2009, les charges de personnel se sont élevées à K€ 6 561 et K€ 6 160, respectivement.

23. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
	271	690
Produits financiers.....		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement.....	13	540
Produits financiers sur titres de créances négociables.....	85	84
Provision intérêts à recevoir sur Placements.....	136	46
Divers.....	37	20

Charges financières	(2 230)	(277)
Intérêts sur emprunt obligataire convertible (a)....	(229)	(266)
Provision prime de remboursement emprunt		
Obligations Convertibles (b).....	(1 254)	(11)
Perte financière liée au Prêt accordé à RedPath (c)	(741)	
Divers.....	(6)	
Charges et produits financiers.....	(1 959)	413

- (a) le montant des intérêts comptabilisés en charges financières au titre des emprunts obligataires convertibles s'est élevé à K€ 266 sur l'exercice 2009 (OC) et K€ 229 sur l'exercice 2010 (OC).
- (b) Le solde des obligations arrivant à maturité en novembre 2011, la direction de la Société a jugé opportun et prudent d'enregistrer une provision pour prime de remboursement de K€ 1 254 (cf. Note 13)
- (c) Cf. note 4.c

24. IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France (34,43% en 2010 et en 2009) et le montant d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice	
	2010	2009
Résultat courant avant impôt.....	(9.077)	(9.317)
Taux d'impôt en vigueur en France	34,43%	34,43%
Produit d'impôt théorique.....	3.125	3.208
Incidence des crédits d'impôt recherche.....	1.329	1.616
Impact de la non activation des déficits fiscaux reportables et autres différences	(3.157)	(3.553)
Différences permanentes.....	32	345
Produit/(charge) d'impôt effectif	1.329	1.616

La société a une position nette d'impôt différé actif composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice	
	2010	2009
Impôts différés actifs :		
Impôts différés actifs sur report déficitaires (*).	29.254	28.007
Autres différences temporaires.....	94	(125)
Impôts différés actifs, net.....	29.347	27.882
Provision pour dépréciation.....	(29.347)	(27.882)
Impôts différés nets	-	-

(*) Les déficits fiscaux reportables présentés sont uniquement ceux de ExonHit S.A. En effet, le taux d'imposition de la filiale américaine dépendant du niveau des résultats futurs, il est impossible d'estimer le montant des impôts différés actifs sur reports déficitaires

Par prudence, la Société a constaté une provision à hauteur de 100% du montant des impôts différés actifs nets.

Au 31 décembre 2010, la Société dispose de déficits reportables en France d'environ K€ 84 966 sans limitation de durée.

Au 31 décembre 2010, la Société dispose de déficits reportables d'environ K€ 5.303 au titre des pertes réalisées par ExonHit Therapeutics, Inc. aux Etats-Unis.

25. HONORAIRE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les honoraires concernant les travaux de mission légale des commissaires aux comptes sont les suivants :

Montant HT en milliers d'euros	Ernst and Young	A&D
Audit		
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>		
- Exonhit SA	48	28
- Filiale intégrée globalement (Exonhit Inc.)	46	
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>		
- Exonhit SA (*)	90	10
- Filiale intégrée globalement (Exonhit Inc.)		
Sous Total		38
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
Juridique, fiscal, social		
Autres		
Sous Total		
Total	184	38

(*) Les prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes correspondent aux travaux réalisés dans le cadre de la revue limitée des comptes semestriels ainsi que des travaux réalisés dans le cadre du projet d'acquisition de la société RedPath.

26. TRANSACTIONS REALISEES AVEC DES PARTIES LIEES

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions de marché normales.

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire de la Société se sont élevées à K€ 875 au cours de l'exercice 2010, contre K€ 791 en 2009. A l'identique de l'exercice 2009, une somme de K€ 60 a été provisionnée dans les comptes 2010 au titre des jetons de présence de l'année 2010 pour les membres du Conseil de Surveillance.

27. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 3 583 heures au 31 décembre 2010. Au cours de l'année 2010, 112 heures ont fait l'objet d'une demande de la part des salariés. Conformément aux principes comptables décrits au paragraphe 2.10, la Société n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2010.

28. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Une synthèse des obligations contractuelles et des engagements commerciaux de la Société au 31 décembre 2010 est présentée dans les tableaux suivants :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Paiements dus à moins d'un an	Paiements dus de un à cinq ans	Paiements dus à plus de cinq ans
Dettes financières	(a)	107	107		-
Autres dettes	(b)	300	300		
Obligations en matière de location-financement	(c)	76	61	15	-
Contrats de location simple	(d)	1 307	511	796	-
Total		1 790	979	811	-

Autres engagements commerciaux (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Engagements à moins d'un an	Engagements de un à cinq ans	Engagements à plus de cinq ans
Lignes de crédit		-	-	-	-
Lettres de crédit		-	-	-	-
Garanties	(e)	31		31	-
Obligations de rachat		-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	(f)	20	-	20	-
Total		51	-	51	-

- (a) Cf. note 16.
- (b) Le contrat de consultant avec la société LFB Partners, créée par les fondateurs de la société, a fait l'objet d'un amendement en mars 2010. Celui-ci prévoit des honoraires de K€ 700 pour la période s'achevant le 20 décembre 2011, dont K€ 400 ont été versés au cours du premier semestre 2010. Au cours des deux années précédentes, la société a versé à LFB Partners un montant de K€ 400 par an au titre de ce contrat ainsi qu'une prime de K€ 300 lors du renouvellement du contrat de collaboration avec Allergan.
- (c) Il s'agit des redevances futures à payer au titre des contrats de crédit-bail. Cf. note 15.
- (d) Il s'agit des obligations de la société en matière de location de longue durée de véhicules et de location immobilière. Les baux commerciaux contractés par la Société sont tacitement reconduits en 2010 pour une durée de trois ans.
- (e) Dans le cadre de ses activités courantes, la Société accorde certaines garanties dont la plus significative au 31 décembre 2010 est la suivante :

- 1,365 SICAV ayant une valeur d'origine de K€ 31, ont été nanties en faveur de l'organisme bailleur du siège social de la Société boulevard Masséna à Paris.

Il a été procédé à une mainlevée de l'engagement de la caution nantie en faveur de l'organisme bailleur du siège social de la Société rue Brunel à Paris, suite à la restitution des locaux. Par conséquent, les 42 SICAV nanties pour la caution ont été débloquées.

- (f) Un accord de licence pour un nouveau test diagnostique du cancer du sein a été signé en mai 2009 avec l'Institut Gustave Roussy (IGR). A la date de signature du contrat, K€ 30 ont été versés et comptabilisés en immobilisations incorporelles. Une provision de 10 K€ au titre de redevance annuelle pour l'exploitation des brevets a été constitué sur l'exercice 2010 et versée début 2011. Des versements de redevances annuelles de 10 K€ sont également prévus en 2012 et 2013.

29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ExonHit vient d'annoncer le marquage CE d'AclarusDx[®] (test d'aide au diagnostic de la maladie d'Alzheimer (MA) qui détecte, dans le sang, des biomarqueurs spécifiques de la maladie) et met en place, en France, une étude en conditions réelles qui permettra de déterminer la place d'AclarusDx[®] parmi l'ensemble des examens actuellement utilisés par les Centres Mémoire de Ressource et de Recherche (CMRR) pour poser le diagnostic de la maladie d'Alzheimer. Pour soutenir l'introduction d'AclarusDx[®], ExonHit a constitué un Comité Scientifique réunissant des experts français de renom et présidé par le Professeur Françoise Forette. Concernant la mise sur le marché aux Etats-Unis, ExonHit étudie actuellement différentes possibilités allant du « Laboratory Developed Test » à une autorisation par la FDA.

Aucun autre événement susceptible d'affecter les comptes de la société n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2010.